

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 11 décembre 2024 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Fonds de développement culturel – Recommandations du comité consultatif en culture suite à l'analyse de 13 projets
 4. Recommandations – Demandes d'aide financière
 - 4.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Association du cancer de l'Est du Québec – projet "Campagne corporative 2024")
 - 4.2. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Ville de Matane – projet "Capsules de mentorat sur les équipements du Carrefour des arts numériques")
 5. Soutien financier pour le projet « Épopée migratoire » dans le cadre du Plan d'action Attractivité, accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes en Matanie
 6. Changement de représentation de la MRC au sein du comité consultatif de la culture de la ville de Matane
 7. Alliance pour la solidarité – Nomination d'une personne représentante de la MRC à la Table de développement social et de lutte à la pauvreté du Bas-Saint-Laurent
 8. FRR volet 4 – proposition d'un calendrier des rencontres 2025
 9. GRH – Correction de la résolution numéro 559-10-24
 10. Dépôt de deux candidatures au concours Les Plumes d'excellence de l'Association des communicateurs municipaux du Québec
 11. Édifice de La Matanie
 - 11.1. Édifice de La Matanie – Offre de service pour l'inspection de la dalle de stationnement
 - 11.2. Édifice de La Matanie – Bail de location (Développement Économique Matanie) – option de renouvellement
 12. Logiciels géomatiques – Renouvellement du plan d'entretien ESRI Canada (1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026)
 13. Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) 2022-2024 (volet 2) – Bilan final au 31 décembre 2024
 14. Appui au projet de la Maison des Jeunes de Matane « Soupers critiques »
 15. Demande au CRTC – Modification au cadre réglementaire sur l'itinérance cellulaire
 16. Appui au projet de recherche internationale IRP ADAPTACOTE « Adaptation des écososystèmes aux risques côtiers dans un contexte de changements climatiques »
 17. Varia
 18. Période de questions
 19. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 698-12-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 699-12-24

FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF EN CULTURE SUITE À L'ANALYSE DE 13 PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)* reconnaît la culture comme créneau d'excellence de la MRC de La Matanie dont il convient de supporter le développement;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2024 (résolution numéro 393-06-24), le conseil de la MRC a mis en place un Fonds destiné au développement artistique et au rayonnement des arts et de la culture à l'intérieur de son Programme de développement des communautés (PDC), lequel est financé par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a organisé un premier appel de projets et reçu treize demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été analysées par le comité consultatif de la culture de la MRC, lequel a soumis six recommandations favorables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'accepter les recommandations du comité consultatif de la culture et d'octroyer les montants d'aide financière qui suivent à partir du FRR volet 2 dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives culturelles et artistiques :

- « Concert des professeurs » de l'École de musique de Matane : 2 500 \$;
- « Mise en valeur du patrimoine historique de Saint-Adelme » du Comité de développement de Saint-Adelme : 4 250 \$;
- « La nuit où même les étoiles m'abandonnèrent une à une » de Mathieu Savoie : 5 000 \$;
- « Qu'est-ce qui t'enchanté ? » de Mylène Fortin et Maryse Bouchard : 5 000 \$;
- « Reflets du passé... Écho du présent » par Francine Ménard : 5 000 \$;
- « Soirées acoustiques » par John Kerkhoven : 3 250 \$;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer les conventions d'aide financière et à procéder aux versements des montants octroyés en conformité avec les règles dudit fonds.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 700-12-24

FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC – PROJET "CAMPAGNE CORPORATIVE 2024")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites* :

- Association du cancer de l'Est du Québec – Campagne corporative 2024 : 250 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles et à procéder au versement du montant octroyé en conformité avec les règles de ladite politique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 701-12-24

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (VILLE DE MATANE – PROJET "CAPSULES DE MENTORAT SUR LES ÉQUIPEMENTS DU CARREFOUR DES ARTS NUMÉRIQUES")

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la ville de Matane pour un projet de création de capsules de présentation des équipements du Carrefour des arts numériques et leurs différentes options d'utilisation ainsi qu'un portfolio artistique numérique de projets réalisés avec lesdits équipements;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ à la ville de Matane pour le projet "Capsules de mentorat sur les équipements du Carrefour des arts numériques";

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles et à procéder au versement du montant octroyé en conformité avec les règles de ladite politique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 702-12-24

SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET « ÉPOPÉE MIGRATOIRE » DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION ATTRACTIVITÉ, ACCUEIL, INTÉGRATION ET PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES EN MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'action Attractivité, accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes* vise à valoriser la diversité culturelle et favoriser l'inclusion en Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Épopée migratoire », porté par l'artiste Olivier Garot, est un conte musical mettant en lumière les parcours migratoires d'artistes issus de l'immigration, tout en sensibilisant la population aux réalités et aux défis rencontrés par les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, évolutif et collaboratif, s'intègre aux objectifs du Plan d'action en célébrant la diversité et en favorisant les échanges culturels au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE des sommes résiduelles sont disponibles dans l'entente actuelle du Plan d'action, permettant de soutenir financièrement ce type d'initiatives culturelles et inclusives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

DE soutenir financièrement le projet « Épopée migratoire », porté par Olivier Garot, pour un montant de 5 000 \$, financé par les sommes résiduelles du *Plan d'action Attractivité, accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes*;

QUE ce montant soit accordé en fonction des modalités administratives habituelles de la MRC;

DE transmettre cette résolution à Olivier Garot pour officialiser le soutien de la MRC de La Matanie et collaborer à la mise en œuvre de son projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 703-12-24

CHANGEMENT DE REPRÉSENTATION DE LA MRC AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE DE LA VILLE DE MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 532-10-23 du conseil de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer de représentante de la MRC au sein du comité consultatif de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE madame Marie-Claude Soucy, conseillère en développement rural et territorial, soit désignée pour remplacer madame Vanessa Caron au comité consultatif de la Culture de la ville de Matane à titre de représentante de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 704-12-24

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ – NOMINATION D'UNE PERSONNE REPRÉSENTANTE DE LA MRC À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LUTTE À LA PAUVRETÉ DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent et de la démarche régionale en développement social portée par le Collectif régional de développement (CRD) et les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, une Table de développement social et de lutte à la pauvreté du Bas-Saint-Laurent a été mise en place;

CONSIDÉRANT QUE la Table aura pour principaux mandats de mener une réflexion régionale sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, de porter une vision intégrée du développement social pour la région et favoriser l'émergence d'une compréhension commune des plans territoriaux et des projets régionaux;

CONSIDÉRANT la lettre du 25 novembre 2024, du CRD, demandant à la MRC de La Matanie de désigner une personne pour la représenter sur la Table, notamment pour participer activement à ses travaux et favoriser la circulation de l'information avec le milieu matanien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Nadine Turcotte, conseillère en développement social, pour représenter la MRC de La Matanie à la Table de développement social et de lutte à la pauvreté du Bas-Saint-Laurent;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de repas associés à la participation de la représentante de la MRC aux travaux de ladite Table.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 705-12-24

FRR VOLET 4 – PROPOSITION D'UN CALENDRIER DES RENCONTRES 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie ont pris connaissance du projet de calendrier 2025 des rencontres des comités techniques et d'analyse du volet 4 du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'approuver le projet de calendrier tel que soumis;

D'autoriser le directeur général ou la directrice du service de développement territorial à modifier le calendrier au besoin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 706-12-24

GRH – CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 559-10-24

CONSIDÉRANT la résolution numéro 559-10-24 autorisant l'embauche de monsieur Vincent Aubin au poste régulier à temps complet de conseiller en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

DE corriger la résolution numéro 559-10-24 pour y lire « ...lequel recevra une rémunération établie sur la base de la classe 3 échelon 2 de la convention collective en vigueur... ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 707-12-24

DÉPÔT DE DEUX CANDIDATURES AU CONCOURS LES PLUMES D'EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le concours « Les Plumes d'excellence » de l'Association des communicateurs municipaux du Québec souligne les réalisations innovantes et inspirantes en matière de communication;

CONSIDÉRANT QU'en prévision de la remise des prix 2025, laquelle sera effectuée dans le cadre du gala annuel de l'Association (29 mai 2025 à Victoriaville), un appel de candidatures est en cours;

CONSIDÉRANT QUE madame Kim Bergeron, conseillère en communications et affaires publiques, propose de soumettre deux candidatures, soit :

- **Impression de la Politique culturelle** – catégorie Communication imprimée
- **Capsules vidéo visant à sensibiliser le grand public sur les services de l'Écocentre de Matane** – catégorie Campagne-comportementale et relations publiques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Kim Bergeron, conseillère en communications et affaires publiques, à soumettre les deux candidatures de la MRC de La Matanie pour l'édition de sa politique culturelle et ses activités de promotion et de sensibilisation aux services de l'Écocentre de Matane au concours « Les Plumes d'excellence » de l'Association des communicateurs municipaux du Québec;

QUE le directeur général ou la conseillère en communications et affaires publiques soient autorisés à signer les documents utiles pour le dépôt des candidatures de la MRC.

ADOPTÉE

ÉDIFICE DE LA MATANIE

RÉSOLUTION 708-12-24

ÉDIFICE DE LA MATANIE – OFFRE DE SERVICE POUR L'INSPECTION DE LA DALLE DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de l'édifice de La Matanie est situé au-dessus de locaux d'entreposage et de la salle Rivière-Bonjour;

CONSIDÉRANT QUE le chapitre « Bâtiment » du *Code de sécurité* prévoit l'obligation quinquennale, pour le propriétaire d'un parc de stationnement étagé, d'obtenir un rapport de vérification approfondie d'un ingénieur établissant que le stationnement ne présente aucune condition dangereuse et, s'il y a lieu, des recommandations visant à corriger les défauts pouvant contribuer au développement de telles conditions;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'ingénieur doit inclure les renseignements suivants :

- le nom, la signature, les coordonnées d'affaires de l'ingénieur;
- une description du mandat, de la revue documentaire, des méthodes d'observation utilisées et de l'étendue de la vérification;
- des informations sur le stationnement : emplacement, âge, dimensions, mode de construction, capacité portante;
- la date de vérification;
- les résultats de la vérification de tous les éléments structuraux : caractéristiques du béton, état de l'activité de corrosion des armatures, description des défauts pouvant contribuer au développement de conditions dangereuses et leurs causes;
- la localisation des défauts relevés;
- la description des travaux correctifs ainsi que l'échéancier recommandé pour leur réalisation;
- un sommaire du rapport confirmant que le parc de stationnement ne présente aucune condition dangereuse et, s'il y a lieu, que des recommandations ont été adressées au propriétaire;
- des annexes pour les photos, les dessins et tout autre renseignement pertinent;

CONSIDÉRANT QUE la précédente inspection a été effectuée par monsieur Marc Lussier, ingénieur pour la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT l'offre de service (53-1-08000-24-XX) de la FQM Ingénierie et infrastructures au montant de 2 900 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de service de la FQM Ingénierie et infrastructures au coût de 3 334,28 \$ taxes incluses;

D'autoriser le directeur général à signer les documents nécessaires à la présente et à fournir toutes les informations utiles au mandat de l'ingénieur responsable de l'inspection du stationnement aérien de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 709-12-24

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION
(DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE) – OPTION DE
RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le bail du local 157, rue Saint-Pierre (rez-de-chaussée) vient à échéance le 31 décembre 2024 et que Développement Économique Matanie a omis de signifier, dans les délais prescrits, son intention d'exercer l'option de renouvellement d'une année qui lui était accordée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés du montant du loyer pour l'option de renouvellement qui avait été prévu audit bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'un addenda au bail avec DEM selon les principaux paramètres suivants :

- Durée d'un (1) an du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;
- Loyer pour une superficie de 2 014 pi², auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

Année	Prix (pied carré)	Loyer (mensuel brut)	Loyer (annuel brut)
2025	8,05 \$	1 351,06 \$	16 212,70 \$

- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Fourniture de quatre (4) espaces de stationnement;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location;

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer l'addenda au bail avec DEM pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 710-12-24

**LOGICIELS GÉOMATIQUES – RENOUVELLEMENT DU PLAN
D'ENTRETIEN ESRI CANADA (1^{ER} FÉVRIER 2025 AU 31 JANVIER 2026)**

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du plan d'entretien logiciel de ESRI Canada relatif à l'entretien, aux mises à jour automatiques et à l'assistance technique pour l'accès continu à la plus récente solution ArcGIS pour le service de l'évaluation foncière et le service de l'aménagement et de l'urbanisme pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'accepter le renouvellement du plan d'entretien de ESRI Canada relatif à l'entretien, aux mises à jour automatiques et à l'assistance technique pour l'accès continu à la plus récente solution ArcGIS, au montant total de 13 532,56 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, répartis selon les services concernés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 711-12-24

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (PSM) 2022-2024 (VOLET 2) – BILAN FINAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a reçu une subvention du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2022-2024, volet 2*, pour le projet Repairs de la Maison des Jeunes de Matane;

CONSIDÉRANT QUE selon le protocole d'entente avec le MSP, la MRC doit compléter et transmettre le formulaire Bilan final au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé un protocole d'entente avec l'organisme La Maison des Jeunes (MDJ) de Matane pour le déploiement du service;

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu au protocole d'entente entre la MRC et la MDJ, la Maison des Jeunes de Matane a complété le formulaire et a transmis à la MRC tous les documents nécessaires (plan d'action révisé, rapport de suivi, pièces justificatives des dépenses à ce jour);

CONSIDÉRANT le bilan 2023-2024 pour le projet Repairs par la Maison des Jeunes de Matane dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) 2022-2024*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la transmission, par le directeur général de la MRC de La Matanie, des documents de reddition de comptes de l'aide financière du PSM au 31 décembre 2024 au ministère de la Sécurité publique;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie tous les documents nécessaires et représente l'organisation aux fins de l'application de ladite entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 712-12-24

APPUI AU PROJET DE LA MAISON DES JEUNES DE MATANE « SOUPERS CRITIQUES »

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Maison des Jeunes de Matane pour son projet « Soupers critiques » dans le cadre de sa demande au programme *Pour une jeunesse bien informée* du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit parfaitement dans les orientations de la MRC de La Matanie dont son *Énoncé de vision stratégique La Matanie 2030* qui met l'accent sur l'importance de l'éducation, de l'innovation et du développement de la jeunesse comme leviers pour renforcer la résilience et l'épanouissement de ses communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Maison des Jeunes de Matane dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionneurs pour la réalisation de son projet;

D'entériner la lettre transmise à cet effet, signée par le directeur général, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 713-12-24

DEMANDE AU CRTC – MODIFICATION AU CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR L'ITINÉRANCE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé ainsi qu'aux interventions de sécurité publique; et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat, ainsi qu'aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 714-12-24

APPUI AU PROJET DE RECHERCHE INTERNATIONALE IRP ADAPTACOTE « ADAPTATION DES ÉCOSOCIOSYSTÈMES AUX RISQUES CÔTIERS DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Bretagne et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de France, en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski, ont élaboré et déposé le projet de recherche international intitulé « Adaptation des écosociosystèmes aux risques côtiers dans un contexte de changements climatiques (ADAPTACOTE) »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de Coconstruction de scénarios d'Adaptation des territoires maritimes aux Risques Côtiers dans un contexte de changements climatiques en France et au Québec (ARICO), lequel se termine en septembre 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 213-04-24 de la MRC confirmant l'intérêt de la MRC de La Matanie à se joindre aux partenaires québécois du projet de recherche international ADAPTACOTE 2025-2029;

CONSIDÉRANT QUE le projet ADAPTACOTE s'est fait confirmer son financement jusqu'au 31 décembre 2029 et doit prochainement débiter;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires du projet sont invités à transmettre des lettres d'appui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission d'une lettre d'appui signée par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, confirmant la participation des professionnels de l'aménagement du territoire de la MRC aux travaux du projet ADAPTACOTE.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 715-12-24

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*